

Note explicative sur le fonctionnement de la restauration scolaire à Bassussarry

La restauration scolaire fonctionne tous les jours d'après le calendrier scolaire. Les repas sont cuisinés sur place dans un esprit « fait maison » en privilégiant un approvisionnement local issu de l'agriculture du Pays Basque et des territoires voisins. L'apport de produits frais, de fruits et légumes de saison ainsi que d'ingrédients biologiques feront également partie de nos priorités. Les menus vous sont transmis en fin de semaine par mail, et sont consultables sur le www.bassussarry.fr

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la réservation des repas, aux moyens de paiement et à la modalité d'inscription.

A- Les modes de réservation des repas :

1/ Les forfaits mensuels :

Ils impliquent une présence régulière de l'enfant. Trois forfaits vous sont proposés en fonction du nombre de repas pris par semaine. Les jours de fréquentation au forfait doivent être arrêtés dès l'inscription (cf fiche d'inscription ci-jointe) et respectés durant l'année scolaire. Le forfait choisi en début d'année scolaire ne pourra être changé qu'après une demande écrite et une validation par le responsable de la restauration scolaire.

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
4 repas/semaine	55€	58€
3 repas/semaine	49€	51€
2 repas/semaine	39€	41€

Une réduction de 20% sur le forfait du troisième enfant fréquentant la cantine est appliquée.

2/ Les repas occasionnels :

Le repas occasionnel est facturé **5.80€**. La facturation est faite en fin de mois à partir du listing de présence.

Il est possible d'inscrire l'enfant le jour même avant 9h00, cependant une connaissance préalable des effectifs (semaine précédente) nous permettrait de travailler sans trop de pertes, et d'améliorer ainsi la qualité de la prestation.

Les inscriptions peuvent se faire par un mot déposé dans la boîte aux lettres de la cantine avant 9h00. L'enseignant de votre enfant doit obligatoirement être informé de la présence de votre enfant pour qu'il soit pris en charge par les animateurs lors de la pause méridienne (mot dans le cahier de texte).

B- Les modalités de paiements :

1/ Par prélèvement automatique :

Nous vous proposons d'opter pour le prélèvement automatique, un dispositif gratuit, sûr et modifiable. Ce mode de paiement est proposé à toutes les familles.

Le prélèvement sera effectué au début de chaque mois (le 05) d'octobre à juillet. Il vous suffit de renseigner l'autorisation de prélèvement (Mandat SEPA) et de joindre un RIB du compte à débiter.

2/ Par chèque :

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : TRESOR PUBLIC et déposé dans la boîte aux lettres située au niveau du parking, sous le tableau d'affichage (boîte cantine) ou en Mairie, **avant le 05 de chaque mois, d'Octobre à Juillet inclus.**

- ***Merci de préciser sur l'enveloppe ou au dos du chèque : le nom/prénom/classe des enfants et le mois concerné.***

3/ En espèces :

Se présenter auprès de David TRAORÉ avec la facture à acquitter.

C- Absences / demande de sortie exceptionnelle :

Une absence courte et ponctuelle n'entraîne pas de remboursement sur le forfait souscrit.

Pour une absence de longue durée (maladie) supérieure à une semaine, une régularisation basée sur le prix moyen du repas est possible. Elle nécessite de prévenir le responsable de la restauration scolaire dès que la situation est connue. La rétrocession se fera sur présentation d'un justificatif (photocopie du certificat médical).

Les parents qui souhaiteront récupérer exceptionnellement leur enfant le midi (maternelle ou primaire), alors qu'il est inscrit sur son forfait, devront informer le gestionnaire de la cantine ET l'école :

- En déposant un mot de sortie dans la boîte aux lettres de la cantine avant 9h00 le matin ou par mail.
- En prévenant l'enseignant par un mot sur le cahier de texte.

Le départ de l'enfant avec la personne désignée se fait à l'accueil du centre de loisirs après avoir signé un cahier de décharge.

D- Allergies/intolérances.

Il est impératif de nous signaler toutes allergies et intolérances alimentaires de votre enfant sur la fiche sanitaire ainsi que sur la fiche d'inscription restauration scolaire. Notez bien qu'un enfant atteint d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas confectionné par ses parents, la Mairie de Bassussarry ne fournira pas de repas de substitution.

E- Repas de substitution

Des repas de substitutions seront accordés uniquement pour convictions religieuses. Les familles doivent en faire la demande lors de l'inscription.

F- Fiche d'inscription.

La fréquentation des enfants à la cantine est subordonnée à une inscription préalable.

La fiche d'inscription doit être renseignée individuellement (une par enfant) et permet d'y renseigner tout commentaire comme un problème d'allergie ou d'intolérance alimentaire chez votre enfant.

Une adresse mail nous est indispensable pour communiquer toutes les semaines avec vous (menus, informations diverses) ainsi que de votre côté pour tous renseignements concernant votre enfant (absence, maladie, tarifs, etc.).

Le règlement intérieur de la cantine vous sera transmis lors de l'enregistrement de votre inscription.

G- Aides financières.

La Mairie de Bassussarry reste à l'écoute et à la disposition des familles en difficulté pour le paiement de la restauration scolaire de leur enfant. Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact avec David TRAORÉ (responsable restauration scolaire) ou bien M. RAVIER (Directeur Général des Services).

Les fiches d'inscriptions accompagnées de la première mensualité doivent être ramenées avant le jeudi 17 septembre 2020.

Restauration scolaire de Bassussarry

Adresse : Mairie de Bassussarry, Allée de Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY

Contact : David TRAORÉ au 06.27.86.06.82/05.59.43.12.90 **Mail :** restauration@bassussarry.fr

Présentation du personnel de la cantine :

Chef cuisinière : Anne Marie BERASATEGUY **Aide cuisinier :** Erick GAZQUEZ **Aide à la préparation, service des repas, nettoyage et entretien des locaux :** Marie Claude GUENAN, Michèle VOLLMER, Christine LABRUQUERE, Pascale PELLE.

